**Thème N°1 – L’individu au travail** **D1T1ST121**

|  |  |
| --- | --- |
| 121. Les régimes juridiques de l’activité professionnelle | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Les principes communautaires et constitutionnels affirment le droit d’accès à une activité professionnelle. Le choix de cette activité entraîne l’application d’un ou de plusieurs régimes juridiques.  Quel que soit le régime, l’accès à l’activité est encadré par le législateur. Chaque régime confère des droits et assujettit à des obligations.  L’objectif de l’étude des différents régimes juridiques du travail est de montrer :  - que la relation de travail peut s’inscrire soit dans un contexte de subordination juridique à l’égard d’un employeur privé ou public, soit dans un contexte d’indépendance ;  - que les spécificités de chacun d’eux s’analysent en référence à l’intérêt général ou à l’intérêt de l’entreprise.  L’exercice d’une activité professionnelle nécessite de la part de l’individu de choisir un régime juridique de travail en fonction de critères qui lui sont personnels, notamment la stabilité de l’emploi, l’indépendance, la rémunération, la protection sociale et le risque …  Compétences :  - Identifier les différents régimes juridiques d’exercice de l’activité professionnelle et leurs effets dans une situation donnée  - Apprécier l’opportunité du choix d’un statut dans une situation donnée  - Analyser tout ou partie d’un engagement professionnel  - Vérifier la légalité des formalités et des conditions d’accès à une profession et d’une procédure de recrutement | Liberté d’établissement, liberté de circulation, liberté d’entreprendre, liberté de travail, droit à l’emploi (121-1)  Régime juridique du salarié de droit privé : contrat de travail, droit du recrutement, droits et obligations du salarié de droit privé (121-2)  Régime juridique du fonctionnaire : statut, conditions d’accès, droits et obligations du fonctionnaire (121-3)  Régime juridique du travailleur indépendant : déclaration d’existence, droit d’accès à la profession, droits et obligations (121-4)  Particularités du régime juridique : Indépendance ou subordination, durée de l’engagement, rémunération, protection sociale, responsabilités, déontologie (121-5) |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-1 La place du droit dans l’organisation de la vie publique et des relations sociales  Les droits fondamentaux, les devoirs, les obligations  2-2 Les sujets de droit et leurs prérogatives  Les titulaires des droits subjectifs  L’exercice des droits subjectifs  La classification des droits subjectifs  La preuve des droits subjectifs  3 – 1Les ressources humaines  Le recrutement  3 – 2 Le déroulement de carrière  Le contrat de travail  La durée du travail  La rémunération  5-2Le cadre juridique des échanges  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  Les droits de l’homme  Les libertés fondamentales  Les devoirs et les obligations  Champ des connaissances  La personnalité juridique et les personnes physiques et morales  Les attributs des personnes juridiques  L’acte juridique  Les faits juridiques  Les droits patrimoniaux  Les droits extra patrimoniaux  La charge de la preuve  Les modes de preuve  L’admissibilité de la preuve  Indications complémentaires  Les titulaires des droits subjectifs  Les sujets de droit sont les personnes physiques et les personnes morales. Ils possèdent la personnalité juridique. L’aptitude à être titulaire de droits n’est pas la même pour toutes les personnes physiques. On distingue capacité d’exercice et capacité de jouissance. Concernant l’incapacité, on se limite à exposer les principaux cas et à montrer qu’elle constitue une exception. La notion de personne morale est présentée comme une technique juridique permettant l’organisation d’un groupement de personnes. Les sujets de droit sont identifiés par leur nom, leur domicile, leur nationalité et leur patrimoine.  L’exercice des droits subjectifs  L’objectif est de distinguer les actes et les faits juridiques. Lors d’un acte juridique les parties prennent en considération les effets juridiques de l’acte alors que dans le fait juridique l’effet de droit est créé par la loi et non par l’individu.  La classification des droits subjectifs  Les droits patrimoniaux résultent des relations juridiques qui naissent de la détention, de la production, de l’exploitation et de la circulation des biens. Ces derniers peuvent être classés en bien meuble et bien immeuble d’une part et en bien corporel et bien incorporel d’autre part. L’analyse s’effectue à partir d’exemples simples en insistant sur l’intérêt de cette classification.  On distingue les droits réels des droits personnels en choisissant l’exemple du droit de propriété et en excluant ses démembrements. Le droit de propriété est analysé de manière plus approfondie dans la partie 5.  Les droits extrapatrimoniaux sont inhérents à la personne humaine. À partir d’exemples on présente les caractères des droits extrapatrimoniaux liés à la personne, dans sa dimension physique et morale.  La preuve des droits subjectifs  Le principe de la charge de la preuve est présenté sans aborder la notion de présomption.  On privilégie la preuve écrite et on montre l’évolution liée à l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. On montre qu’il existe des modes de preuves spécifiques selon qu’il s’agit d’actes ou de faits juridiques.  Champ des connaissances  Les modes de recrutement  Le principe de non-discrimination à l’embauche  Indications complémentaires  Le recrutement  On aborde le traitement des candidatures sous l’angle des principes juridiques de la non-discrimination à l’embauche.  Champ des connaissances  Le contrat de travail  La notion de clause particulière  Les principaux types de contrat de travail  Les formes de rupture du contrat de travail  Le temps de travail  Les temps de repos et les congés  La politique de rémunération de l’entreprise  Le cadre juridique de la rémunération  Indications complémentaires  Le contrat de travail  Le droit du travail régit les rapports individuels que crée la relation de travail entre les employeurs, propriétaires de l’instrument de travail, et les salariés, subordonnés à l’employeur. Le lien de subordination est abordé à partir d’exemples illustrant le pouvoir de direction de l’employeur (conditions de travail), le pouvoir réglementaire (élaboration du règlement intérieur) et le pouvoir disciplinaire (échelle des sanctions). Les limites du pouvoir de l’employeur sont précisées : protection de la vie privée au travail, interdiction des sanctions pécuniaires.  Le contrat de travail permet d’individualiser la relation de travail et définit les obligations respectives des parties. On aborde succinctement ces obligations à partir d’exemples. On présente les notions de conclusion, d’exécution, de modification du contrat de travail.  La classification des contrats et les conditions de validité sont vues dans la partie 5.  On analyse plusieurs contrats de travail, en expliquant en quoi ils diffèrent et on justifie le cas échéant l'insertion de clauses particulières : clause de résultat pour un commercial, clause de non-concurrence dans une PME par exemple.  Le contrat à durée indéterminée est présenté comme le contrat de droit commun (prestation de travail donnant lieu à rémunération, lien de subordination, période d’essai). Les règles relatives à la période d’essai sont étudiées à partir d'exemples, notamment les situations observées au cours des périodes de formation en milieu professionnel.  Sur le marché du travail, se trouvent confrontés les demandeurs d’emploi qui recherchent une certaine stabilité dans l’emploi et les organisations contraintes à une flexibilité dans la gestion du personnel. Le contrat à durée déterminée et le contrat de travail temporaire, formes précaires de l’emploi, sont très encadrés. Ils sont abordés sans entrer dans les détails de la réglementation.  Les contrats d’apprentissage et de formation en alternance font l'objet d'une présentation à partir d'exemples.  La durée du travail  On définit la notion de durée effective de travail et d’amplitude, la notion de durée maximale quotidienne et hebdomadaire et on précise les droits au repos et aux congés. On se limite aux grands principes et aux objectifs qui réglementent la durée du travail : durée légale et maximale, seuil de déclenchement du droit au paiement d’heures supplémentaires et au repos compensateur, temps de repos légaux, congés payés et congés spéciaux. On aborde la notion de temps partiel choisi ou contraint.  La rémunération  Le salaire comprend plusieurs éléments et peut être versé sous différentes formes. De nombreuses règles fixent le cadre juridique de la rémunération. Elle est présentée comme un outil de gestion et de motivation du personnel (rémunération individualisée, rémunération liée aux résultats collectifs).  Le cadre juridique de la rémunération précise les règles relatives à la fixation du salaire (éléments du salaire, minima, SMIC), et au paiement du salaire (preuve, bulletin de paie). Les mécanismes d’évolution du SMIC et son rôle social sont étudiés dans le cadre de la partie 5. Les formes de l’intéressement sont abordées succinctement, comme les modalités de rémunération des dirigeants.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°1 – L’individu au travail** **D1T1ST122**

|  |  |
| --- | --- |
| 122. L’adaptation aux évolutions de l’activité professionnelle | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Le système légal tend à inciter les salariés et les employeurs à anticiper les changements de leur environnement professionnel et à développer l’employabilité. Dans ce contexte la formation professionnelle apparaît pour les différentes parties prenantes à la fois comme un droit, une obligation et un facteur d’évolution.  Ces changements peuvent remettre en cause les conditions de travail, la localisation de l’activité ou le statut professionnel, voire conduire au licenciement. Le droit intervient pour assurer une protection adaptée à la nouvelle situation ou pour encadrer le licenciement.  L’enjeu de cette partie est de s’interroger sur les dispositifs d’adaptation mis en place par le législateur, d’une part pour anticiper les évolutions de l’activité économique et d’autre part, pour protéger le salarié face à ces mutations.  Compétences :  - Analyser des dispositifs de formation professionnelle  - Qualifier les modifications de la relation de travail et en déduire les conséquences juridiques  - Apprécier l’efficacité de l’information et de la protection des salariés dans une situation donnée | Formation professionnelle, adaptation à l’emploi  (122-1)  Modification des conditions de travail, transfert  d’entreprise (122-2)  Rôle des représentants des salariés (122-3)  Protection de la relation de travail : rupture de la  relation de travail, obligation de reclassement,  évolution dans le cadre communautaire, européen  et international (122-4) |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 3 – 2 Le déroulement de carrière  Le contrat de travail  3 – 2 Le déroulement de carrière  La formation | Champ des connaissances  Les formes de rupture du contrat de travail  Indications complémentaires  Le droit encadre les modalités de la rupture du contrat de travail et ses conséquences. La fin du contrat de travail prend différentes formes : à l'initiative du salarié (démission, départ à la retraite), à l'initiative de l'employeur (licenciement individuel, licenciement économique, mise à la retraite), par consensus entre les deux parties (rupture conventionnelle). On présente ces cas de rupture à partir d’exemples et sans entrer dans le détail des procédures. Le régime du licenciement individuel (procédure, entretien préalable, énonciation du motif, nécessité d’une cause réelle et sérieuse, délai de préavis, indemnités) et les règles spécifiques relatives au licenciement économique (consultation des institutions représentatives) sont abordés succinctement à partir d’exemples.  Champ des connaissances  Les objectifs et les modalités de la formation du personnel  Indications complémentaires  La formation  La formation tout au long de la vie est présentée comme le moyen pour un salarié de développer ses compétences, mais aussi d'acquérir un emploi, de s'y adapter ou de le conserver, de faciliter une mobilité géographique ou fonctionnelle. La formation est aussi une nécessité pour l’entreprise qui doit contribuer à son financement. Il convient d’en aborder les différents contours sans entrer dans le détail des modalités : plan de formation de l’entreprise, droits et congés de formation (droit individuel à la formation, congé individuel de formation, validation des acquis de l’expérience). |

**Thème N°1 – L’individu au travail** **D1T1ST123**

|  |  |
| --- | --- |
| 123. L’adaptation de la relation de travail par le droit négocié | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Le contexte économique de concurrence accrue exerce une influence sur la sphère juridique  dont il convient de mesurer le sens et la portée.  La relation de travail se définit de plus en plus par la négociation collective.  Compétences :  - Identifier les enjeux d’une négociation collective  - Repérer l’articulation de diverses sources de droit dans une situation de travail  donnée | Négociation collective : acteurs, objets, procédures  d’adoption, principe d’articulation des niveaux de  négociation.  Enjeux et conséquences (123-1) |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 3 – 3 Les relations collectives au travail  La négociation collective  La représentation des salariés  Les conflits collectifs | Champ des connaissances  Les parties prenantes de la négociation collective  L’obligation de négocier  Les conventions et les accords collectifs  Les accords d’entreprise  La représentation individuelle  La représentation collective  La notion de conflit collectif  Les différentes formes de conflit collectif et leurs conséquences  Indications complémentaires  La négociation collective  La négociation collective s’inscrit dans le cadre du dialogue social. Elle conduit à la conclusion de conventions collectives de branches et d’accords professionnels et interprofessionnels. La négociation d’accords d’entreprise permet d’adapter les règles du code du travail aux spécificités et besoins des entreprises. En se référant à l’actualité, on montre l’intérêt de la négociation collective pour les salariés mais aussi le caractère parfois dérogatoire de certains accords d’entreprises moins favorables que le cadre légal (durée du travail par exemple). On présente succinctement le principe de l’accord majoritaire.  La représentation des salariés  Le droit favorise l’exercice des libertés collectives par les salariés eux-mêmes, par leurs représentants et par les syndicats. On analyse, sans entrer dans le détail des modes de désignation, les fonctions des représentants élus des salariés (délégués du personnel, comité d’entreprise), le rôle des délégués syndicaux (liberté syndicale, rôle revendicatif) et les notions de statut de salarié protégé et de délit d’entrave.  Le rôle des organisations professionnelles chargées de la défense des intérêts des employeurs (chambres de commerce et d’industrie, syndicats patronaux) est abordé dans le cadre de la partie 1.  Les conflits collectifs  Lorsque les relations du travail deviennent difficiles et que les parties n’arrivent pas à s’entendre, des conflits collectifs peuvent survenir (grève, lock-out). On définit et on caractérise la notion de grève licite. On analyse quelques exemples de conflits collectifs qui répondent ou non aux conditions d’une grève licite. On précise les conséquences de la grève (suspension du contrat de travail, perte de salaire). |

**Thème N°2 – Les structures et les organisations** **D1T2ST221**

|  |  |
| --- | --- |
| 221. Le choix d’une structure juridique | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| La création d’une organisation nécessite de lui donner une structure juridique pour lui permettre d’effectuer des opérations juridiques. Le choix de cette structure juridique dépend des motivations du créateur. Celles ci peuvent être liées à des choix de finalités, patrimoniaux, fiscaux, sociaux et financiers. Il s’agit de mettre en évidence les vocations possibles d’un statut : organisation de l’entreprise, organisation patrimoniale.  Le développement peut susciter un changement de structure. Il peut s’agir notamment de l’apport en société d’une entreprise individuelle ou de la modification de la forme sociale en fonction des motivations nouvelles des décideurs.  Compétences :  - Identifier les motivations du ou des créateur (s)  - Justifier le choix d’une structure adaptée à une situation donnée |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 1 – 3 Les entreprises  Les différents types d’entreprises  2-2 Les sujets de droit et leurs prérogatives  Les titulaires des droits subjectifs  5-2 Le cadre juridique des échanges  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  La typologie des entreprises  Les formes et statuts juridiques  Indications complémentaires  L’analyse de la diversité des entreprises prend appui sur des indicateurs économiques (chiffre d’affaires, effectifs, parts de marché, etc.) afin de caractériser la structure du système productif national. Des distinctions sont faites entre entreprises publiques et privées, industrielles, commerciales, financières, agricoles, artisanale, activité libérale.  Sont abordées ensuite les formes juridiques sur le critère de la propriété unique ou multiple du capital. Il n’est pas nécessaire de présenter les divers statuts des sociétés commerciales, mais l’identification des caractéristiques juridiques d’une entreprise précise peut être un objet d’étude.  Champ des connaissances  La personnalité juridique et les personnes physiques et morales  Indications complémentaires  Les titulaires des droits subjectifs  Les sujets de droit sont les personnes physiques et les personnes morales. Ils possèdent la personnalité juridique. L’aptitude à être titulaire de droits n’est pas la même pour toutes les personnes physiques. On distingue capacité d’exercice et capacité de jouissance. Concernant l’incapacité, on se limite à exposer les principaux cas et à montrer qu’elle constitue une exception. La notion de personne morale est présentée comme une technique juridique permettant l’organisation d’un groupement de personnes. Les sujets de droit sont identifiés par leur nom, leur domicile, leur nationalité et leur patrimoine.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Les obligations et le contrat  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°2 – Les structures et les organisations** **D1T2ST222**

|  |  |
| --- | --- |
| 222. La pérennité de l’entreprise | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| L’entreprise peut connaître des difficultés. La prévention est privilégiée par le droit. Le législateur se fixe trois objectifs : le redressement de l’entreprise, le maintien de l’emploi et le paiement des créanciers.  L’étude prend appui sur les finalités du droit des entreprises en difficulté.  Il convient également de montrer que le droit des entreprises en difficulté est un droit marqué par la nécessité d’arbitrages entre des intérêts contradictoires : intérêt de l’entreprise, des salariés, des créanciers. L’étude de ce thème est centrée sur les objectifs des mesures et non sur la technicité des règles de droit.  Compétence :  Analyser les difficultés d’une entreprise et caractériser la procédure à mettre en œuvre ou à préconiser. |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 4 – 2La création de richesse par l’entreprise  La performance, la rentabilité et la croissance de l’entreprise | Champ des connaissances  La performance de l’entreprise  Indications complémentaires  La performance, la rentabilité et la croissance de l’entreprise  La notion de performance de l’entreprise doit être étudiée de manière large (performance économique, sociale, environnementale). Les indicateurs de performance doivent rendre compte de cette diversité.  L’analyse des coûts fournit des indications sur le calcul économique, la performance et la capacité concurrentielle de l’entreprise. Les éléments constitutifs des coûts sont le coût d’achat, le coût de production, le coût de revient. Dans certains diplômes, ce domaine est abordé dans les enseignements professionnels. Si tel n’est pas le cas, il convient de se limiter à la détermination du coût de revient d’une activité ou d’un produit en excluant tout calcul de charges indirectes. L’analyse de la variabilité des charges n’est pas abordée.  La rentabilité rend compte de la capacité de l’entreprise à dégager un calcul économique positif. Elle est exprimée en rapportant les résultats obtenus au coût des moyens mis en œuvre. Il est possible, à cette occasion, de dégager la notion de profit. Les principaux indicateurs de rentabilité sont abordés : résultat d’exploitation, capacité d’autofinancement. |

**Thème N°3 – Le contrat, support de l’activité de l’entreprise** **D1T3ST321**

|  |  |
| --- | --- |
| 321 - Les relations contractuelles entre partenaires privés | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Les contrats entre professionnels relèvent du droit général des contrats mais présentent des spécificités.  En particulier, la force du principe de l’autonomie de volonté s’amoindrit, d’autres principes fondateurs peuvent être sollicités : égalité, équilibre, loyauté, par exemple.  Les contrats conclus entre professionnels le sont rarement en un seul moment. Les enjeux étant importants, la conclusion du contrat est souvent précédée d’une longue période de négociation ponctuée d’accords préparatoires dont il convient de qualifier la nature juridique.  Les relations contractuelles entre professionnels conduisent parfois à différencier la personne juridique qui s’engage et le signataire du contrat, ce que permet la technique de la représentation juridique.  La multiplication des échanges conduit à standardiser les clauses des contrats mais laisse aux parties une marge de créativité contractuelle. Le législateur et le juge sont amenés à intervenir de plus en plus fréquemment pour encadrer cette créativité.  L’aménagement du contrat en matière d’exécution et d’évolution permet de garantir la pérennité de la relation. dans le cadre des objectifs de l’entreprise. Dans certains cas, la rupture de la relation peut s’imposer.  Compétences :  - Qualifier une situation précontractuelle ou contractuelle  - Apprécier l’opportunité, la validité et les effets juridiques d’arrangements contractuels  - Rédiger et/ou adapter tout ou partie d’un contrat |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-1La place du droit dans l’organisation de la vie publique et des relations sociales  Les droits fondamentaux, les devoirs, les obligations  2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  L’exercice des droits subjectifs  La responsabilité  5-2 Le cadre juridique des échanges  Les libertés économiques et le droit de propriété  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  Les droits de l’homme  Les libertés fondamentales  Les devoirs et les obligations  Indications complémentaires  Les droits fondamentaux  Les droits de l’homme et les libertés fondamentales constituent des fondements essentiels des sociétés démocratiques et révèlent la qualité de l’État de droit d’un pays.  L’observation des droits fondamentaux a pour objectif de contribuer à l’éducation à la citoyenneté et à la prise de conscience de l’importance de ces droits dans la construction et dans le fonctionnement démocratique d’un État de droit.  Il convient de présenter l’importance de leur ancrage constitutionnel ; en effet l’affirmation des droits fondamentaux dans la Constitution, norme de degré supérieur, constitue la garantie pour le citoyen qu’ils seront protégés.  À partir d’un exemple choisi parmi les libertés politiques ou sociales, on montre que le droit encadre et organise l’espace de liberté des individus mais peut aussi en limiter l’usage pour des nécessités d’ordre public.  Les devoirs les obligations sont abordés sous un angle très général en montrant qu’ils constituent, le plus souvent, la contrepartie des droits fondamentaux. Il convient de partir d’exemples simples de libertés fondamentales en recherchant les devoirs et/ou les obligations qui s’y rapportent (respecter l’ordre public, payer l’impôt, etc.)  Les obligations liées aux contrats sont traitées dans les parties 3 (le contrat de travail) et 5 (les obligations et le contrat). L’analyse des libertés économiques est vue dans la partie 5.  Champ des connaissances  L’acte juridique  Les faits juridiques  Indications complémentaires  L’exercice des droits subjectifs  L’objectif est de distinguer les actes et les faits juridiques. Lors d’un acte juridique les parties prennent en considération les effets juridiques de l’acte alors que dans le fait juridique l’effet de droit est créé par la loi et non par l’individu.  Champ des connaissances  La responsabilité  Les fondements de la responsabilité civile  Le fait générateur de la responsabilité  Le dommage  Le lien de causalité  La réparation  Indications complémentaires  La responsabilité  Les comportements humains peuvent engendrer des dommages que le droit doit sanctionner et réparer. On distingue responsabilité pénale et civile par leur finalité respective : sanction et réparation. On différencie ensuite responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle, cette dernière étant étudiée dans la partie 5. Il convient de présenter l’évolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle. À une responsabilité subjective fondée sur la faute est venue s’ajouter une responsabilité objective fondée sur le risque entraînant une socialisation de celui-ci, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité.  Les trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité) sont présentés à partir d’exemples simples illustrant la responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d’autrui.  Champ des connaissances  Les éléments constitutifs  La protection et les limites  Indications complémentaires  Le principe de liberté s’étend aux libertés économiques qu’il convient de décrire dans leurs composantes (liberté, responsabilité et propriété) et dans leurs conséquences et leurs limites notamment quant à la liberté du commerce et de l’industrie d’une part, et quant à la libre circulation des biens et des personnes d’autre part. Les règles de l’Union Européenne fournissent des exemples concrets.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°3 – Le contrat, support de l’activité de l’entreprise** **D1T3ST322**

|  |  |
| --- | --- |
| 322 - Les relations contractuelles avec la personne publique | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Les contrats que peuvent établir les entreprises privées ne sont pas exclusivement de droit privé. Elles sont appelées également à passer des marchés publics. La qualité particulière d’un des contractants (personne publique) appelle l’application de règles impératives se rattachant au droit public tant au niveau de la formation que de l’exécution.  Compétences :  - Qualifier une situation contractuelle impliquant une personne publique  - Analyser une relation contractuelle et ses effets juridiques |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 1 - 2Les organisations  Les différentes organisations  Finalités et objectifs des organisations  2-1La place du droit dans l’organisation de la vie publique et des relations sociales  Les droits fondamentaux, les devoirs, les obligations  2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La responsabilité  5-2 Le cadre juridique des échanges  Les libertés économiques et le droit de propriété  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  Les organisations publiques  Champ des connaissances  Les principes et les missions de service public,  Indications complémentaires  Cette partie porte sur l’identification des finalités des organisations, en fonction de leur objet et par rapport à la satisfaction des besoins économiques et sociaux. À cette occasion, le rôle et la place des organisations remplissant des missions de service public ou dont le domaine d’activité se rapporte à la défense d’un intérêt commun sont évoqués.  Indications complémentaires  Les droits fondamentaux  Les droits de l’homme et les libertés fondamentales constituent des fondements essentiels des sociétés démocratiques et révèlent la qualité de l’État de droit d’un pays.  L’observation des droits fondamentaux a pour objectif de contribuer à l’éducation à la citoyenneté et à la prise de conscience de l’importance de ces droits dans la construction et dans le fonctionnement démocratique d’un État de droit.  Il convient de présenter l’importance de leur ancrage constitutionnel ; en effet l’affirmation des droits fondamentaux dans la Constitution, norme de degré supérieur, constitue la garantie pour le citoyen qu’ils seront protégés.  À partir d’un exemple choisi parmi les libertés politiques ou sociales, on montre que le droit encadre et organise l’espace de liberté des individus mais peut aussi en limiter l’usage pour des nécessités d’ordre public.  Les devoirs les obligations sont abordés sous un angle très général en montrant qu’ils constituent, le plus souvent, la contrepartie des droits fondamentaux. Il convient de partir d’exemples simples de libertés fondamentales en recherchant les devoirs et/ou les obligations qui s’y rapportent (respecter l’ordre public, payer l’impôt, etc.)  Les obligations liées aux contrats sont traitées dans les parties 3 (le contrat de travail) et 5 (les obligations et le contrat). L’analyse des libertés économiques est vue dans la partie 5.  Champ des connaissances  La responsabilité  Les fondements de la responsabilité civile  Le fait générateur de la responsabilité  Le dommage  Le lien de causalité  La réparation  Indications complémentaires  La responsabilité  Les comportements humains peuvent engendrer des dommages que le droit doit sanctionner et réparer. On distingue responsabilité pénale et civile par leur finalité respective : sanction et réparation. On différencie ensuite responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle, cette dernière étant étudiée dans la partie 5. Il convient de présenter l’évolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle. À une responsabilité subjective fondée sur la faute est venue s’ajouter une responsabilité objective fondée sur le risque entraînant une socialisation de celui-ci, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité.  Les trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité) sont présentés à partir d’exemples simples illustrant la responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d’autrui.  Indications complémentaires  Le principe de liberté s’étend aux libertés économiques qu’il convient de décrire dans leurs composantes (liberté, responsabilité et propriété) et dans leurs conséquences et leurs limites notamment quant à la liberté du commerce et de l’industrie d’une part, et quant à la libre circulation des biens et des personnes d’autre part. Les règles de l’Union Européenne fournissent des exemples concrets.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°4 – L’immatériel dans les relations économiques** **D2T4ST421**

|  |  |
| --- | --- |
| 421. Le contrat électronique | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Les activités économiques exigent le support d’un contrat. À l’origine du contrat on trouve souvent une offre commerciale qui peut recourir à des moyens virtuels. Ces moyens peuvent être très intrusifs. Ils supposent donc une protection spécifique du co-contractant.  L’offre commerciale peut déboucher sur un contrat. Comme toute convention, le contrat électronique passe par deux stades : la formation et l’exécution. Toutefois, comme ils s’effectuent dans l’univers virtuel, ils supposent le développement de règles spécifiques et / ou une adaptation des règles de l’univers matériel à celui de l’immatériel.  Compétences :  - Apprécier la validité de tout ou partie d’un contrat électronique et expliciter ses effets juridiques  - Apprécier si l’offre commerciale électronique est conforme au droit positif  - Rédiger et qualifier quelques clauses d’un contrat électronique |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La preuve des droits subjectifs  La responsabilité  5-2 Le cadre juridique des échanges  Les libertés économiques et le droit de propriété  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  La charge de la preuve  Les modes de preuve  L’admissibilité de la preuve  Indications complémentaires  Le principe de la charge de la preuve est présenté sans aborder la notion de présomption.  On privilégie la preuve écrite et on montre l’évolution liée à l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. On montre qu’il existe des modes de preuves spécifiques selon qu’il s’agit d’actes ou de faits juridiques.  Champ des connaissances  La responsabilité  Les fondements de la responsabilité civile  Le fait générateur de la responsabilité  Le dommage  Le lien de causalité  La réparation  Indications complémentaires  Les comportements humains peuvent engendrer des dommages que le droit doit sanctionner et réparer. On distingue responsabilité pénale et civile par leur finalité respective : sanction et réparation. On différencie ensuite responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle, cette dernière étant étudiée dans la partie 5. Il convient de présenter l’évolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle. À une responsabilité subjective fondée sur la faute est venue s’ajouter une responsabilité objective fondée sur le risque entraînant une socialisation de celui-ci, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité.  Les trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité) sont présentés à partir d’exemples simples illustrant la responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d’autrui.  Indications complémentaires  Le principe de liberté s’étend aux libertés économiques qu’il convient de décrire dans leurs composantes (liberté, responsabilité et propriété) et dans leurs conséquences et leurs limites notamment quant à la liberté du commerce et de l’industrie d’une part, et quant à la libre circulation des biens et des personnes d’autre part. Les règles de l’Union Européenne fournissent des exemples concrets.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°4 – L’immatériel dans les relations économiques** **D2T4ST422**

|  |  |
| --- | --- |
| 422. Les productions immatérielles | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Les activités économiques intellectuelles sont directement concernées par la dématérialisation. Non seulement les productions intellectuelles peuvent être effectuées directement sur les réseaux numériques mais ceux-ci peuvent aussi être le support d’une utilisation, d’une reproduction ou d’une représentation d’éléments protégés ou protégeables par le droit de la propriété intellectuelle.  Dans la société de la connaissance, les créations numériques jouent un rôle de plus en plus fondamental. Elles sont source de valeurs nouvelles et doivent être protégées.  Compétences :  - Déterminer les moyens de protection à mettre en oeuvre dans une situation donnée et en apprécier la pertinence  - Caractériser les éléments principaux d’une protection et son évolution |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La classification des droits subjectifs  5-2 Le cadre juridique des échanges  Les libertés économiques et le droit de propriété  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  Les droits patrimoniaux  Les droits extra patrimoniaux  Indications complémentaires  Les droits patrimoniaux résultent des relations juridiques qui naissent de la détention, de la production, de l’exploitation et de la circulation des biens. Ces derniers peuvent être classés en bien meuble et bien immeuble d’une part et en bien corporel et bien incorporel d’autre part. L’analyse s’effectue à partir d’exemples simples en insistant sur l’intérêt de cette classification.  On distingue les droits réels des droits personnels en choisissant l’exemple du droit de propriété et en excluant ses démembrements. Le droit de propriété est analysé de manière plus approfondie dans la partie 5.  Les droits extrapatrimoniaux sont inhérents à la personne humaine. À partir d’exemples on présente les caractères des droits extrapatrimoniaux liés à la personne, dans sa dimension physique et morale.  Indications complémentaires  Le principe de liberté s’étend aux libertés économiques qu’il convient de décrire dans leurs composantes (liberté, responsabilité et propriété) et dans leurs conséquences et leurs limites notamment quant à la liberté du commerce et de l’industrie d’une part, et quant à la libre circulation des biens et des personnes d’autre part. Les règles de l’Union Européenne fournissent des exemples concrets.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |

**Thème N°4 – L’immatériel dans les relations économiques** **D2T4ST423**

|  |  |
| --- | --- |
| 423. L’immatériel et la protection de la personne | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| L’information est devenue une valeur essentielle de l’activité économique. À ce titre elle est particulièrement convoitée par les organisations. Le développement des activités numériques et les performances croissantes des outils informatiques favorisent la collecte et le traitement de données, particulièrement à caractère personnel. Les personnes bénéficient de droits et libertés qui sont protégés par le droit en toutes circonstances y compris dans le monde virtuel ou lors de l’utilisation d’outils informatiques.  Le développement des TIC permet d’envisager l’expansion de formes particulières d’organisation du travail qui peuvent avoir un impact sur le régime juridique des personnes au travail.  Compétences :  - Apprécier la légalité d’une situation au regard de la protection de la personne dans la sphère privée et professionnelle  - Caractériser les éléments principaux de cette protection et son évolution  - Rédiger et qualifier quelques clauses d’un document relatif à l’usage des TIC |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La classification des droits subjectifs  3 – 1Les ressources humaines  Le recrutement  3 – 2 Le déroulement de carrière  Le contrat de travail | Champ des connaissances  Les droits patrimoniaux  Les droits extra patrimoniaux  Indications complémentaires  Les droits extrapatrimoniaux sont inhérents à la personne humaine. À partir d’exemples on présente les caractères des droits extrapatrimoniaux liés à la personne, dans sa dimension physique et morale.  Champ des connaissances  Les modes de recrutement  Le principe de non-discrimination à l’embauche  Indications complémentaires  Le principe de liberté s’étend aux libertés économiques qu’il convient de décrire dans leurs composantes (liberté, responsabilité et propriété) et dans leurs conséquences et leurs limites notamment quant à la liberté du commerce et de l’industrie d’une part, et quant à la libre circulation des biens et des personnes d’autre part. Les règles de l’Union Européenne fournissent des exemples concrets.  Champ des connaissances  Le contrat de travail  La notion de clause particulière  Les principaux types de contrat de travail  Indications complémentaires  Le contrat de travail  Le droit du travail régit les rapports individuels que crée la relation de travail entre les employeurs, propriétaires de l’instrument de travail, et les salariés, subordonnés à l’employeur. Le lien de subordination est abordé à partir d’exemples illustrant le pouvoir de direction de l’employeur (conditions de travail), le pouvoir réglementaire (élaboration du règlement intérieur) et le pouvoir disciplinaire (échelle des sanctions). Les limites du pouvoir de l’employeur sont précisées : protection de la vie privée au travail, interdiction des sanctions pécuniaires.  . |

**Thème N°5 – L’entreprise face au risque** **D2T5C521**

|  |  |
| --- | --- |
| 521- Identifier le risque pour protéger | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| La faute et le risque constituent les fondements de la responsabilité civile. Le risque apparaît  historiquement dans la jurisprudence puis dans la loi pour fonder le droit à réparation dans certains  domaines d’activité générant des dommages accidentels. Le fait générateur est soit une faute soit  un événement occasionnant un risque qui, s’il se réalise, peut donner lieu à un dommage. Dans les deux cas, le droit prévoit une réparation.  Avec la responsabilité sans faute, la responsabilité civile délictuelle connaît alors un vaste mouvement d’objectivation et de collectivisation. En outre, le regard du droit s’élargit : de la prise en compte du risque individuel au risque collectif. Sa préoccupation majeure est de prévenir, garantir les droits, réparer les dommages subis et éventuellement réprimer. Le droit témoigne de la volonté de privilégier la victime.  La saisie du risque par le droit s’est effectuée de manière pragmatique et concerne différentes branches du droit.  Compétences :  - Caractériser le risque inhérent à une situation professionnelle donnée et déterminer le droit applicable  - Analyser l’évolution des principes juridiques en matière de risques |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La classification des droits subjectifs  La preuve des droits subjectifs    La responsabilité | Champ des connaissances  Les droits patrimoniaux  Les droits extra patrimoniaux  Indications complémentaires  Les droits patrimoniaux résultent des relations juridiques qui naissent de la détention, de la production, de l’exploitation et de la circulation des biens. Ces derniers peuvent être classés en bien meuble et bien immeuble d’une part et en bien corporel et bien incorporel d’autre part. L’analyse s’effectue à partir d’exemples simples en insistant sur l’intérêt de cette classification.  On distingue les droits réels des droits personnels en choisissant l’exemple du droit de propriété et en excluant ses démembrements.  Les droits extrapatrimoniaux sont inhérents à la personne humaine. À partir d’exemples on présente les caractères des droits extrapatrimoniaux liés à la personne, dans sa dimension physique et morale.  Champ des connaissances  La charge de la preuve  Les modes de preuve  L’admissibilité de la preuve  Indications complémentaires  Le principe de la charge de la preuve est présenté sans aborder la notion de présomption.  On privilégie la preuve écrite et on montre l’évolution liée à l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. On montre qu’il existe des modes de preuves spécifiques selon qu’il s’agit d’actes ou de faits juridiques.  Champ des connaissances  La responsabilité  Les fondements de la responsabilité civile  Le fait générateur de la responsabilité  Le dommage  Le lien de causalité  La réparation  Indications complémentaires  Les comportements humains peuvent engendrer des dommages que le droit doit sanctionner et réparer. On distingue responsabilité pénale et civile par leur finalité respective : sanction et réparation. On différencie ensuite responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle, cette dernière étant étudiée dans la partie 5. Il convient de présenter l’évolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle. À une responsabilité subjective fondée sur la faute est venue s’ajouter une responsabilité objective fondée sur le risque entraînant une socialisation de celui-ci, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité.  Les trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité) sont présentés à partir d’exemples simples illustrant la responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d’autrui. |

**Thème N°5 – L’entreprise face au risque** **D2T5C522**

|  |  |
| --- | --- |
| 522- Anticiper le risque pour éviter sa réalisation | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| Face à l’apparition de nouveaux risques et à la volonté sociale d’en éliminer les conséquences négatives, la prévention consiste à anticiper afin de prendre les mesures permettant de les éviter ou de les réduire.  Le principe de prévention s’applique notamment à la préservation de la santé au travail, au risque technologique et environnemental.  Si le risque est inconnu (environnement, santé publique, sécurité alimentaire) il est impossible de le prévenir, il s’agit alors de guider les actes du décideur en renforçant l’expertise, la transparence, l’anticipation. Le principe de précaution doit permettre un bon équilibre entre anticipation et prudence d’une part, développement et innovation d’autre part.  Le risque sécurité inhérent aux ventes de biens et services articule les principes de prévention et de précaution.  Compétences :  - Déterminer le dispositif juridique adapté pour prévenir un risque  - Analyser la pertinence juridique de clauses insérées dans un contrat au regard de l’anticipation de risques recherchée |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
|  |  |

**Thème N°5 – L’entreprise face au risque** **D2T5C523**

|  |  |
| --- | --- |
| 523- Assumer le risque | |
| Sens et portée de l’étude  Compétences | Éléments de droit positif |
| L’activité de l’entreprise peut générer des dommages corporels, matériels et moraux qui engagent sa responsabilité. Le droit commun de la responsabilité civile permet à la victime d’un dommage d’obtenir réparation en invoquant la responsabilité contractuelle ou délictuelle de son auteur.  Lorsque le dommage est dû à la défectuosité d’un produit, la responsabilité du fournisseur fait l’objet d’un régime légal spécifique.  Les biens sont exposés à des événements accidentels. Souscrire un contrat d’assurances de biens permet de transférer les risques que l’entreprise n’est pas en mesure d’assumer seule.  L’assurance de responsabilité a pour objet de garantir les conséquences financières des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui (les tiers et les clients) du fait de l’activité de l’entreprise. Le poids de la réparation repose sur la collectivité des assurés à travers les primes qu’ils versent. Avec l’obligation légale de s’assurer, le champ est libre à l’extension de la responsabilité.  Les fonds de garantie ou d’indemnisation assurent la réparation de dommages sans le préalable d’une recherche de responsabilité et contribuent à réaliser une véritable socialisation du risque. Un transfert de responsabilité s’opère de l’individu à la collectivité par le recours à ces fonds d’indemnisation.  Compétences : - Identifier les garanties nécessaires pour se prémunir de risques  - Délimiter le contenu et l’étendue des garanties dans une situation donnée  - Identifier la nature juridique de la responsabilité dans une situation donnée  - Analyser une situation de dommage  - Analyser tout ou partie d’un contrat d’assurance |  |
| PRE-REQUIS BAC PRO | |
| 2-2Les sujets de droit et leurs prérogatives  La classification des droits subjectifs  La responsabilité  5-2Le cadre juridique des échanges  Les obligations et le contrat | Champ des connaissances  Les droits patrimoniaux  Les droits extra patrimoniaux  Indications complémentaires  Les droits patrimoniaux résultent des relations juridiques qui naissent de la détention, de la production, de l’exploitation et de la circulation des biens. Ces derniers peuvent être classés en bien meuble et bien immeuble d’une part et en bien corporel et bien incorporel d’autre part. L’analyse s’effectue à partir d’exemples simples en insistant sur l’intérêt de cette classification.  On distingue les droits réels des droits personnels en choisissant l’exemple du droit de propriété et en excluant ses démembrements.  Les droits extrapatrimoniaux sont inhérents à la personne humaine. À partir d’exemples on présente les caractères des droits extrapatrimoniaux liés à la personne, dans sa dimension physique et morale.  Champ des connaissances  La responsabilité  Les fondements de la responsabilité civile  Le fait générateur de la responsabilité  Le dommage  Le lien de causalité  La réparation  Indications complémentaires  La responsabilité  Les comportements humains peuvent engendrer des dommages que le droit doit sanctionner et réparer. On distingue responsabilité pénale et civile par leur finalité respective : sanction et réparation. On différencie ensuite responsabilité civile délictuelle et responsabilité civile contractuelle, cette dernière étant étudiée dans la partie 5. Il convient de présenter l’évolution des fondements de la responsabilité civile délictuelle. À une responsabilité subjective fondée sur la faute est venue s’ajouter une responsabilité objective fondée sur le risque entraînant une socialisation de celui-ci, c'est-à-dire une prise en charge par la collectivité.  Les trois éléments constitutifs de la responsabilité civile délictuelle (fait générateur, dommage, lien de causalité) sont présentés à partir d’exemples simples illustrant la responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d’autrui.  Champ des connaissances  La notion d’obligation  La notion de contrat  Les conditions de validité d’un contrat  Les effets obligatoires du contrat  L’inexécution des contrats  Indications complémentaires  Le contrat est une variété d’obligation. On définit cette notion et on en présente la classification.  Le contrat repose sur le principe de liberté contractuelle. La notion de contrat doit être analysée par l’observation des quatre conditions de validité et par la mise en évidence de diverses typologies liées au mode de formation, au caractère unilatéral ou synallagmatique, au mode d’exécution, à la liberté de négociation. Il convient de montrer que le contrat exerce des effets entre les parties par sa force obligatoire. L’inexécution du contrat entraîne la résolution ou la résiliation de celui ci, la responsabilité contractuelle peut également être mise en œuvre. Il convient de souligner l’importance de la différenciation entre obligation de moyen et obligation de résultat dans la mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle. |